

# Livret de Formation IOBSP - Niveau I - Capacité professionnelle des intermédiaires en opération de banque et service de paiement

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

ASHLER ET MANSON  
Penicaut  
06.07.51.00.69  
aymerick.penicaut@ashler-manson.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Casier judiciaire vierge

### Prérequis pédagogiques :

bien que pas nécessaire, une prédisposition aux chiffres et une sensibilité aux questions immobilières est préférable. De même une expérience commerciale antérieure ou du moins une prédisposition à l'écoute est un plus non négligeable. Les qualités indispensables : empathie, rigueur, honnêteté et transparence

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Permettre au stagiaire d'acquérir préalablement à l'exercice de l'activité en intermédiation en opérations de banque (ex : crédit) et services de paiement des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

## Contenu et modalités d'organisation

1. Les savoirs généraux. 1.1. Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement. 1.2. Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites. 1.3. Les fondamentaux du droit commun. 1.4. Les conditions d'accès et d'exercice. 1.5. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. 1.6. Les modalités de distribution. 2. Connaissances générales sur le crédit. 2.1. Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers. 2.2. Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels. 2.3. Analyse des caractéristiques financières d'un crédit. 3. Notions générales sur les garanties. 3.1. Les différents types de garanties. 3.2. Leurs limites. 3.3. Notions générales sur les sûretés. 3.4. Le cautionnement. 4. Notions générales sur les assurances des emprunteurs. 4.1. Généralités... 4.2. Les risques couverts. 4.3. Tarification du risque emprunteur. 5. Les règles de bonne conduite. 5.1. La protection du client. 5.2. La prévention du surendettement et l'endettement responsable. 5.3. La prévention des conflits d'intérêts. 6. Contrôles et sanctions. 6.1. Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions. 6.2. Les contrôles internes et le CRBF no 97-02 relatif au contrôle des établissements de crédit. 6.3. La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque. 6.4. Ses conséquences pour l'IOBSP. 6.5. ACP : compétences, contrôle, sanctions. 6.6. DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions. 6.7. ORIAS : compétences, contrôle. 6.8. Rôle de l'autorité de publicité. MODULES SPECIALISES (90h) Module n° 1 : crédit consommation et crédit de trésorerie (14h) 1.1. L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation. 1.2. Le crédit à la consommation. 1.3. Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur. 1.4. La préparation d'un dossier de crédit à la consommation. 1.5. Etude détaillée de plusieurs dossiers. Module n° 2 : le regroupement de crédits (14h) 2.1.

...  
Commentaires sur la durée hebdomadaire La parcours est effectuée en centre qui se situe dans une entreprise de courtage pour appréhender au mieux les problématiques liées au métier. Le parcours est donc adapté à la cadence de l'entreprise et permet aux candidats de mieux appréhender la gestion des priorités et l'organisation du travail à la sortie de sa formation.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

intégrer les métiers du courtage en prêt immobilier

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00212982	du 01/01/2021 au 31/12/2021	BORDEAUX (33)	ASHLER ET MANSON		Non éligible	
00279038	du 01/01/2022 au 31/12/2023	BORDEAUX (33)	ASHLER ET MANSON		Non éligible	
00569356	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Bordeaux (33)	ASHLER ET MANSON		Non éligible	